

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 80

présenté par
M. Daubresse, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 4

Après les mots :

« d'insertion »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 13 de cet article :

« « prévue » sont remplacés par les mots : « du revenu de solidarité active prévu ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.